

Article 21 du Règlement

[Français]

M. Roy: Puis-je signaler qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

[Traduction]

Le président suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre de dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable député de Laval (M. Roy) a la parole.

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, je considère un peu comme un privilège le fait de pouvoir m'adresser à la Chambre au sujet d'une loi aussi importante que celle qui touche à l'avenir des agriculteurs canadiens. De plus, j'ai collaboré, grâce à mes fonctions qui me permettaient de travailler dans le domaine de l'agriculture avant de siéger à la Chambre à titre de député, autant dans l'entreprise privée que dans le secteur coopératif. Je pense que ces 12 années-là m'ont permis d'avoir un peu une idée des deux côtés de la médaille, si je peux m'exprimer ainsi, savoir l'entreprise privée et l'entreprise coopérative, et les paroles que j'entends aujourd'hui, étant député à la Chambre depuis déjà 15 ans, me rappellent un souvenir, et je pense que vous-même, monsieur le Président, étiez alors membre du Comité de l'agriculture, et lorsqu'il s'agissait d'adopter une loi relativement aux offices de commercialisation des produits agricoles, les mêmes lamentations que l'on entend aujourd'hui étaient absolument identiques lorsqu'on désirait aller de l'avant en créant des offices de commercialisation pour les produits afin d'assurer aux producteurs des revenus plus stables qui reflètent mieux les dépenses encourues pour la production. Et les lamentations des progressistes conservateurs sont absolument identiques, nous n'avons qu'à examiner les débats de l'époque, cela date déjà de 13 ans, et on constatera qu'il s'agit absolument des mêmes raisons.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA LOI DE 1980 SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

L'OPPORTUNITÉ DE RÉÉVALUER LES EXCEPTIONS À LA LOI ET DE LA MODIFIER

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un projet de loi qui a été adopté au début de cette session. Il s'agit du projet de loi C-4

qui prévoit l'octroi de subventions aux municipalités pour tenir lieu de taxes. Le gouvernement canadien depuis 1980 s'acquitte de ses obligations de contribuable au même titre que les autres citoyens canadiens québécois. Il est cependant des exceptions à cette loi qui, à mon avis, pourraient être modifiées. En effet, sont exemptées de l'application de cette loi et donc non comptabilisées pour les fins de subventions certaines immobilisations comme les digues, les brise-lames et les cales sèches. Récemment la cité de Lauzon m'informait que le seul fait de faire exception dans le cas des cales sèches changeait en espèce la valeur imposable et imposée de 20 millions de dollars et que le gouvernement canadien calculait sa subvention sur une base de 2 millions de dollars au lieu de 22 millions de dollars. Nous croyons, madame le Président, que ces immeubles ne devraient pas être exemptés et que la loi devrait être amendée en conséquence. J'ai déposé un avis de motion demandant au gouvernement d'étudier l'opportunité de modifier la loi, ce qui donnerait satisfaction à plusieurs municipalités. Nous devrions également profiter de cette occasion pour réévaluer toutes les exceptions à la loi en consultant les organismes intéressés, telle l'Union des municipalités.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE DE FAVORISER L'AMITIÉ ET LA COLLABORATION AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, il est grand temps que les membres du gouvernement apprennent qu'on ne critique pas les autres sans s'exposer soi-même à la critique.

Il existe au sud de nos frontières, une société démocratique et puissante connue sous le nom des États-Unis d'Amérique. C'est incontestablement l'un des plus grands pays du monde. Pourtant, ses dirigeants sont accablés d'injures qu'ils ne méritent pas. Des groupements et des individus au Canada condamnent tous les aspects de la politique étrangère des États-Unis et leur position sur les moyens de défense nécessaires sans jamais offrir d'autres solutions raisonnables.

Toute action positive que les dirigeants américains entreprennent pour assurer la sécurité du continent nord-américain est considérée par ces groupes comme répréhensible et subversive. Ces groupes ne se rendent pas compte que l'Union soviétique est une puissance bien réelle et menaçante qui ne partage pas leurs préoccupations humanitaires.

Cette situation serait tolérable si notre premier ministre (M. Trudeau) n'accusait pas le président des États-Unis d'avoir l'esprit belliqueux. Il semble prendre plaisir à aliéner le président des États-Unis. Comment pouvons-nous compter sur la coopération et l'aide de ce grand pays si jamais nous avons besoin de protection en temps de guerre?